

Are You

in Danger?



This summer, thousands of students across Canada will get jobs in small and medium-sized businesses, and at institutions such as hospitals and schools.

Some will be ambassadors for community festivals, while others will create Web pages for local businesses. Entrepreneurial youth will create their own jobs or will volunteer to help with hundreds of community projects.

It is important for young Canadians to be aware of health and safety issues in the workplace, especially as they begin their summer jobs. Both employers and employees have responsibilities when it comes to health and safety in the workplace.



Why is health and safety awareness important?

- ◆ It could save your life!
- ◆ It could prevent you from getting injured.
- ◆ Something tragic could happen to you, even on your first day of work.
- ◆ You need to be aware of potential hazards in the workplace.
- ◆ You need to help others become aware.
- ◆ You need to know what protection and compensation are available to you.
- ◆ Proper training is vital for your safety.

Check out
Common myths
and realities

inside

Service
Canada

SC-255-02-11

Service
Canada

SC-255-02-11



D'un bout à l'autre du Canada, des milliers d'étudiants travailleront cet été dans de petites et moyennes entreprises ou dans divers établissements, comme des hôpitaux et des écoles.

Quelques-uns deviendront ambassadeurs dans des festivals locaux, alors que d'autres concevront des pages Web pour des entreprises de leur région. Ceux qui ont davantage l'esprit d'entreprise créeront leur propre emploi ou participeront à une multitude de projets communautaires à titre de bénévoles.

Il est important que les jeunes Canadiens soient conscients des enjeux de santé et de sécurité au travail, surtout lorsqu'ils commencent un nouvel emploi d'été. Chaque fois qu'il est question de santé et de sécurité au travail, les responsabilités incombent autant aux employés qu'aux employeurs.



danger?

Es-tu en

Mythes
et réalités

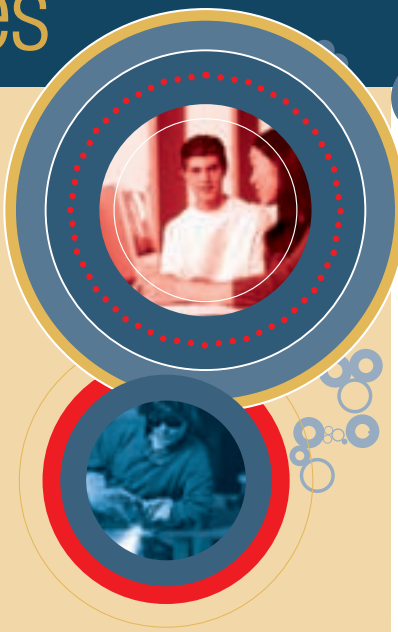
Voir à
l'intérieur

- ◆ Cela pourrait te sauver la vie!
 - ◆ Tu pourrais t'éviter des blessures.
 - ◆ Un accident tragique, ça peut se produire, même pendant ta première journée de travail.
 - ◆ Tu dois être conscient des risques potentiels de ton milieu de travail.
 - ◆ Tu dois sensibiliser les autres au danger.
 - ◆ Tu dois connaître les mesures de protection et les programmes d'indemnisation à ta disposition.
 - ◆ Une formation adéquate est la clé de ta sécurité.
- Pourquoi la santé et la sécurité en milieu de travail sont-elles si importantes?**



Myths and realities

- 1 I can take risks. I won't die.**
In 2009, over 76 workers aged 15 to 29 died in the workplace in Canada.
- 2 I can handle anything. I'm young and fit.**
Approximately one-quarter of all occupational injuries happen to workers between the ages of 15 and 29.
- 3 Nothing will happen to me. I'm safe at work.**
More people are injured on the job than in traffic accidents.
- 4 I must do any job my employer tells me to do.**
You have the right to refuse unsafe work.
- 5 I am not responsible for workplace safety. This is my employer's responsibility.**
You are responsible for knowing and complying with all workplace regulations.



You have three fundamental rights

- ◆ The right to know what hazards are present on the job
- ◆ The right to participate in health and safety activities
- ◆ The right to refuse unsafe work

Employer and employee responsibilities

Employer's responsibilities

- ◆ To provide a safe and healthy workplace.
- ◆ To train employees on potential hazards and to ensure employees have the required certification.
- ◆ To correct unsafe actions and conditions.
- ◆ To ensure protective equipment is available and being used.
- ◆ To report and investigate all accidents and incidents.

Employee's responsibilities

- ◆ To know and comply with all regulations.
- ◆ To protect yourself, your co-workers, and members of the public who may be affected by your actions.
- ◆ To report unsafe actions and unsafe conditions to your employer.
- ◆ To use protective equipment as required by the employer.
- ◆ To report immediately any accident, incident, or illness to your employer.

Observation, learning, and experience are key to recognizing potential safety hazards in the workplace!

Sources

- Labour Force Survey (annual average) Statistics Canada: www.statcan.gc.ca
- Canadian Centre for Occupational Health and Safety (CCOHS): www.ccohs-cchst.gc.ca
- National Work Injuries Statistics Program (NWISP), Association of Workers' Compensation Boards of Canada: www.awcbc.org

This publication is available online at www.servicecanada.gc.ca, and at your local Service Canada Centre for Youth.

For more information on health and safety in the workplace, visit the Canada Centre for Occupational Health and Safety (CCOHS) at www.ccohs-cchst.gc.ca.

Mythes et réalités

- 1 Je peux prendre des risques, je ne vais pas mourir.**
En 2009, plus de 76 travailleurs âgés de 15 à 29 ans sont morts dans leur milieu de travail au Canada.
- 2 Je peux tout faire. Je suis jeune et en bonne forme.**
Environ un quart des personnes qui se sont blessées au travail étaient âgées de 15 à 29 ans.
- 3 Rien ne peut m'arriver, je suis en sécurité au travail.**
Plus de gens se blessent au travail que dans les accidents de la circulation.
- 4 Je dois accomplir toutes les tâches que me confie mon employeur.**
Tu as le droit de refuser de faire un travail dangereux.
- 5 Ce n'est pas moi qui suis responsable de la sécurité de mon milieu de travail, c'est mon employeur qui doit s'en charger.**
Tu dois connaître et observer toutes les règles dans ton milieu de travail.

Tu as trois droits fondamentaux

- ◆ Le droit de savoir quels sont les risques présents sur le lieu de travail
- ◆ Le droit de participer à des activités sur la santé et la sécurité
- ◆ Le droit de refuser un travail dangereux

Responsabilités des employeurs et des employés

Responsabilités des employeurs

- ◆ Fournir un milieu de travail sain et sécuritaire.
- ◆ Former les employés au sujet des risques potentiels dans le milieu de travail et s'assurer que les travailleurs qui doivent l'être sont accrédités.
- ◆ Corriger les comportements et les situations qui présentent un danger.
- ◆ S'assurer que l'équipement de protection est disponible et que les employés l'utilisent.
- ◆ Déclarer tous les accidents ou incidents et faire enquête à ce sujet.

Responsabilités des employés

- ◆ Connaître et observer toutes les règles.
- ◆ Assurer sa propre sécurité, ainsi que celle des collègues et des visiteurs qui peuvent subir les conséquences de ses actions.
- ◆ Signaler à l'employeur les comportements et les situations qui présentent un danger.
- ◆ Utiliser l'équipement de protection comme l'exige l'employeur.
- ◆ Signaler immédiatement à l'employeur tout accident, incident ou maladie.

Pour déceler ce qui peut être dangereux dans le milieu de travail, rien ne vaut l'observation, l'apprentissage et l'expérience!

Sources

- Enquête sur la population active (moyenne annuelle) Statistique Canada : www.statcan.gc.ca
- Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail : www.cchst-ccohs.gc.ca
- Programme national de statistiques sur les accidents de travail (PNSAT), Association des commissions des accidents du travail du Canada : www.awcbc.org

Pour obtenir d'autres exemplaires de la présente publication, consultez notre site Web, au www.servicecanada.gc.ca, ou rendez-vous dans un des Centres Service Canada pour jeunes.

Pour plus de renseignements sur la santé et la sécurité au travail, consultez le site Web du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, au www.cchst-ccohs.gc.ca.